Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 38 (1966)

Heft: 4

Artikel: Séminaire FAS sur l'enseignement de l'architecture à l'université de Genève, le 11 et 12 février 1966

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-126006

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Séminaire FAS sur l'enseignement de l'architecture à l'Université de Genève

Les 11 et 12 février 1966

Résolutions prises par les membres de l'INTERASSAR (Intergroupe des Associations d'architectes du canton de Genève).

Formation de l'architecte et évolution de la profession.

1. La formation de l'architecte doit comprendre tous les aspects de l'exercice actuel de la profession et aborder ses aspects évolutifs tels qu'ils sont déterminés surtout aujourd'hui par les phénomènes d'industrialisation et de l'expansion démographique.
2. La méthode de l'enseignement doit donc être de caractère scientifique en s'efforçant de faire fusionner les notions de théorie et la pratique au cours d'exercices posés dans un cadre réaliste et en permettant à l'architecte d'aborder le dialogue, aujourd'hui indispensable avec d'autres professionnels.
3. La formation de spécialiste peut difficilement intervenir pendant le cours des études. Cependant, il est indispensable que l'enseignement inculque une méthode de travail capable de conduire à une spécialisation éventuelle; celle-ci peut se réaliser lors d'études post-universitaires (création d'un centre de recherche, de documentation, organisation de séminaires). Cette activité doit devenir le véritable centre d'orientation de la profession.

Orientation des études et programme d'enseignement.

1. L'enseignement doit reposer sur le fait que l'architecture est un tout, de la conception à la réalisation.
2. L'harmonisation indispensable entre les cours théoriques et la pratique est conditionnée par les ateliers et doit être étudiée préalablement et avec précision dans le cadre d'une coordination générale des cours et des travaux.
3. Le mode d'enseignement et le sanctionnement des travaux tiendront compte non seulement du produit mais encore de la méthode et ceci dans des proportions variables selon la nature de l'étude et le degré d'avancement de l'étudiant.
4. L'enseignement de l'architecture doit être limité dans le temps; le cycle des études doit pouvoir être réalisé normalement par l'étudiant.
5. L'enseignement comprend trois phases successives: la formation de base, la formation générale (diplôme) et la formation «post-universitaire». Le stage est continu, limité et contrôlé par l'école; il fait partie de la formation universitaire.
6. Le sanctionnement doit correspondre à une orientation de l'étudiant: il est basé sur le contrôle permanent du travail et le dialogue avec l'étudiant.
7. L'enseignement doit bénéficier de rapports étroits avec le milieu professionnel, de façon à éviter une rupture entre la formation et la pratique de la profession.
8. Ces méthodes impliquent une préparation minutieuse, une présence assidue et une activité pratique en rapport avec la matière enseignée de la part des cadres enseignants et la participation active des étudiants. Elles impliquent aussi l'invitation d'enseignants extérieurs à l'école.

Réforme des structures de l'Ecole d'architecture de Genève.

1. L'INTERASSAR ne pourra souscrire au maintien de l'Ecole d'architecture à Genève que si l'on procède à une réforme profonde de son enseignement et de ses structures.
2. Le milieu architectural genevois, par l'intermédiaire de ses associations professionnelles, devra avoir la possibilité de faire entendre son point de vue et d'assumer ses responsabilités dans la destinée de l'école.
3. Le règlement de l'école permet, sans modifications fondamentales, l'évolution vers des structures nouvelles.
4. Il convient de renforcer le pouvoir et l'efficacité de la Commission de l'Ecole d'architecture en lui donnant une représentation plus large, une responsabilité plus grande et une indépendance effective vis-à-vis de l'appareil exécutif de l'école.
5. La coordination de l'enseignement dans les trois écoles fédérales et cantonales devra s'établir non seulement «de facto», mais également statutairement.
6. Les étudiants doivent être associés à l'orientation de leur école: l'examen particulier des problèmes communs doit trouver une forme permanente.

Dans le même temps, les touristes étrangers ont apporté à notre économie une contribution importante de 1,3 milliard en 1958 et de 2,6 milliards en 1964.

Telle est l'image prospère que présentait, à fin 1964, notre économie. Les premières indications que l'on possède pour 1965 montrent que la progression de la consommation privée s'est poursuivie mais qu'elle s'est ralentie légèrement, ce qui n'a rien pour surprendre.

Gy. B.